

# LE JOURNAL LYONNAIS



PARAISANT TOUS LES JOURS

ABONNEMENTS & VENTE  
32, Rue de Lyon, 32

ABONNEMENTS { LYON ET RHONE. — Trois mois, 6 fr. Six mois, 12 fr. Un an, 24 fr.  
DÉPARTEMENTS. — — 8 — 15 — 30

ADMINISTRATION & RÉDACTION  
3, Rue Stella 3,

## UN EXEMPLE PATRIOTIQUE

Le Journal officiel qui nous est arrivé hier de Paris contient la note suivante :

« M. Edouard Hamoir, maire de Saint-Saulve, près Valenciennes, a offert de prêter à l'Etat une somme de 100,000 francs sans intérêts, pendant cinq ans, dans le but de venir en aide au Trésor, pour le paiement de l'indemnité de guerre. Cette offre généreuse et patriotique a été acceptée par le ministre des finances. »

Nous rapprocherons de cette note la déclaration suivante faite à la tribune de l'Assemblée nationale, séance du 26 juillet, par M. Rouveure, député de l'Ardèche :

« J'ose dire à l'Assemblée que si elle admettait le projet de M. le ministre des finances, l'année 1871 serait plus désastreuse pour la France que l'année 1870. »

De cet exemple patriotique que nous désirons suivre et de cette déclaration qui résume nos idées en donnant une formule à nos appréhensions, nous voudrions faire sortir des conséquences pratiques.

Tout le monde est d'accord sur les funestes résultats qu'aurait pour la France le système financier de M. Pouyer-Quertier.

Le travail national écrasé, l'essor de l'industrie arrêté, le développement du commerce entravé; ce serait un malaise social aboutissant inévitablement à une révolution violente dans un avenir plus ou moins lointain.

D'un autre côté, les esprits novateurs se heurtent contre l'entêtement protectionniste du Gouvernement.

Cependant la rançon de la France n'est pas payée; chaque jour rend plus intolérable l'occupation prussienne.

Nous sommes à la veille des fatales vacances parlementaires.

Il y a donc urgence. M. Hamoir nous donne un exemple patriotique, suivons-le dans les limites de nos ressources.

Nous croyons avoir quelque droit à soulever ces questions de patriotisme.

Sans parler des créations économiques que nous avons préconisées, notamment de l'impôt sur la spéculation de bourse que l'on s'étonne de toute part de ne pas voir appliqué, rappelons qu'au lendemain de la signature des préliminaires de paix nous avons fait à Lyon une agitation en faveur du paiement immédiat de la rançon prussienne, par un abandon de capital.

On n'a certainement pas oublié l'universel élan de bonnes volontés qui se produisit et que les événements de Paris rendirent inutile.

Aujourd'hui voici ce que nous proposons :

L'emprunt de deux milliards ayant été souscrit plus de deux fois est soumis à réduction.

Que chaque souscripteur abandonne à l'Etat, pour le paiement de l'indemnité de guerre, les sommes desquelles la réduction lui attribue le remboursement.

Il nous semble qu'un abandon fait dans ces conditions ne serait pas très sensible.

L'argent a été versé, par conséquent, le souscripteur peut s'en passer; ensuite, ayant souscrit plus qu'il ne doit garder, il lui sera d'autant plus facile de faire les versements ultérieurs.

En somme, c'est un sacrifice patriotique.

Si notre idée est acceptée, nous reverrons, comme il y a six mois, les cotisations surgir de tous les ateliers, sous forme, soit de collecte, soit d'abandon d'un jour de paie.

Les ouvriers lyonnais, si ardents, si généreux, si patriotes, voudront s'associer, cela n'est pas douteux, à une grande manifestation qui aurait pour résultat de délivrer immédiatement la France de l'occupation prussienne et d'assurer son avenir.

L'auteur de cet article, — qui, certes, est bien loin d'être riche, — a souscrit pour 20 francs de rente à

l'emprunt; il a fait, par anticipation, le versement total, soit 317 fr. 07 c.; la réduction lui laissera 10 francs de rente, soit 158 fr. 51 c. de capital; il s'engage à abandonner à l'Etat la somme à laquelle il aurait droit à titre de remboursement, soit 158 fr. 52 c.

Nous ouvrons les colonnes du Journal Lyonnais aux personnes qui voudront adhérer à notre projet.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 28 juillet 1871.

L'émotion est très-grande ici, par suite des incendies terribles qui désolent les grandes villes de France.

Le gouvernement vient d'ordonner des mesures de précaution et de garantie concernant la vente du pétrole.

Paris, 28 juillet 1871.

Une pétition des habitants de Saint-Cloud constate que six cents maisons sur six cent vingt-trois ont été brûlées par les Prussiens après l'armistice.

La Commission de réorganisation de l'armée a adopté hier, presque à l'unanimité, les bases de la nouvelle loi militaire, déclarant le service obligatoire de 20 à 40 ans. Les militaires sous les drapeaux ne pourront pas voter.

On assure que l'ajournement de l'ouverture des conseils de guerre sera très court; ces conseils s'ouvriront probablement jeudi.

Voici le résumé du bilan hebdomadaire de la Banque de France :

Augmentations.	
Trésor . . . . .	20 millions 1/3
Diminutions.	
Encaisse . . . . .	24 millions 3/4
Portefeuille . . . . .	22 millions 1/2
Avances . . . . .	2 millions 1/5
Billets . . . . .	4 millions 5/8
Comptes-courants . . . . .	25 millions 1/3
Numéraire . . . . .	» millions » 1/2

Londres, 27 juillet 1871.

Les lords présenteront aujourd'hui un message à la reine, demandant une liste civile pour le prince Arthur, qui est majeur. Il est probable que la

demande sera l'objet d'une opposition aux communes.

L'empereur et l'impératrice du Brésil ont visité Manchester hier.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 27 juillet, soir.

La discussion de la proposition tendant à faire supporter par la France entière les pertes causées par l'invasion est ajournée au 4 août.

M. Thiers dit qu'il espère pouvoir, alors, apporter une transaction satisfaisant simultanément les intérêts des particuliers et ceux de l'Etat, qui a aussi beaucoup souffert.

Rapport de pétitions.

## LES INDEMNITÉS

Une dépêche nous apprend que dans la séance de vendredi la question des indemnités à accorder aux victimes de la guerre et de l'invasion a été ajournée au 4 août.

Voici, d'après le Soir, où en est cette importante affaire :

Jamais question ne fut plus délicate et plus difficile à résoudre que celle de l'indemnité aux départements envahis. D'un côté, un budget écrasé par des milliards à solder; de l'autre, des milliers de propriétaires ruinés demandant à la France de les aider à se relever.

Que faire? Trop accorder aux réclamants, c'est créer de nouveaux embarras; leur refuser tout concours, c'est aller à l'encontre des lois de l'humanité et pour ainsi dire de la justice.

En présence de cet inexorable dilemme, M. Thiers, pour écarter tout équivoque, a voulu préciser d'avance la conduite qu'entendait tenir le gouvernement.

Vendredi dernier, le chef du pouvoir exécutif, accompagné du ministre des finances, a été entendu par la commission parlementaire qui a pris en main la cause des départements envahis.

Après un examen sommaire et rapide de la situation, M. Thiers, évaluant en bloc à un minimum de 920 millions les ruines et les désastres sans nombre accumulés par la guerre étrangère et la Commune, a déclaré qu'en présence des charges immenses qui pesaient déjà sur le Trésor, une pareille dette était impossible à payer.

En fait, l'Etat est impuissant; en droit strict, il n'a pas d'obligations, car, s'il est tenu de réparer le mal qu'il a fait inten-

## Feuilleton du JOURNAL LYONNAIS

### LE MAÎTRE D'ÉCOLE

XV

Le lendemain, elle n'y pensait plus, et peut-être le souvenir ne lui en fut-il jamais revenu si, pendant le déjeuner, Hector n'eût dit :

— Ah ça! mais ce pays est plus civilisé qu'on ne pense, il y a des musiciens.

— Bah? fit Pamela d'un air railleur.

— Oui vraiment, il y a dans les environs un flûteur qui a écorché toute la nuit des bribes de la Vestale.

Brutus devint rouge et baissa les yeux; Pamela se souvint de ce chant si doucement arrivé jusqu'à elle, et dit cette fois, autant par pitié pour Brutus que par dépit contre Hector :

— Mais cela m'a paru très-bien, à moi.

— Vrai? dit monsieur de Lugano; je voudrais que ce fût quelqu'un qu'on pût recevoir, tu pourrais faire de la musique avec lui.

Brutus ne dit rien; Pamela se tut, il y avait déjà un secret entre elle et lui; car elle savait que c'était lui qui avait joué et elle ne voulait pas le dire; elle se rappelait tout maintenant. Puis, lorsqu'ils furent seuls, le premier mot de Brutus fut :

— Est ce vrai, que c'était bien?

Elle n'eut pas le courage de lui répondre que c'était à peine si elle l'avait entendu, et elle lui dit que c'était très-bien. Elle ne voulait donc plus l'affliger.

Monsieur de Lugano demeura près d'eux et causa avec Brutus devant Pamela. Ils causèrent gravement, et voilà qu'elle apprit que monsieur de Lugano écoutait avec attention les idées de Brutus, que ces idées étaient grandes, élevées, généreuses, et que non-seulement il y avait une belle

âme, mais encore un noble esprit sous cette enveloppe de rustre. La pauvre enfant pensa tout cela et se trouva malheureuse.

Brutus n'était pas aimé encore, mais Hector était jugé bien petit.

Puis, quand la nuit fut venue et qu'elle allait s'endormir, elle entendit ce même chant lointain, mais cette fois il l'éveilla, elle ouvrit sa fenêtre et écouta.

La brise du matin apportait inégalement ce chant large et pur, et en rendait au hasard les tons plus pleins ou plus doux. C'était une expression aérienne et insolite qui fit longtemps écouter Pamela jusqu'à ce que le chant cessât. Le lendemain, quand elle s'éveilla, elle était triste et sérieuse.

A son heure de tous les jours, Brutus, déjà plus hardi, lui parla de faire de la musique.

La raison qu'elle lui donna pour le refuser n'était pas celle de son cœur; car, par un instinct secret de prudence, elle sentait qu'il fallait qu'elle sé-

parât ses émotions de celles de ce jeune homme, et cette musique inconnue l'avait émue profondément; mais cette raison fut peut-être encore plus dangereuse, car elle lui dit :

— Si nous faisons de la musique ensemble, on saurait que c'est vous qui jouez de la flûte, et nous ne l'avons pas dit.

— J'aurais bien voulu cependant apprendre le reste de cette belle pièce.

— Eh bien! dit-elle en s'éloignant, emportez la partition.

— Oh merci! dit Brutus, et vous verrez comme j'étudierai bien.

Elle ne comprit pas comment on pourrait le savoir; mais le soir venu, elle entendit une nouvelle mélodie puisée dans ce riche trésor, mélodie que la nuit lui apportait et qu'elle écoutait en rêvant et en pleurant, ne sachant pourquoi; et tous les soirs elle restait près de sa croisée ouverte pour l'entendre.

Savait-il qu'elle l'écoutait? Était-ce pour elle qu'il venait ainsi?

tionnellement et pour les besoins de la défense, il ne saurait être demême lorsqu'il s'agit des hasards de la guerre, de pillages ou d'incendies.

Mais, a continué l'orateur, comme mon devoir est aussi bien de chercher à concilier tous les intérêts que de défendre le budget ou plutôt le crédit de la France, je suis tout disposé à proposer à l'Assemblée nationale de faire des sacrifices, soit en accordant des secours directs aux victimes de nos désastres, soit en réduisant leurs impôts.

Que donnera-t-elle ? Peut-être 200 millions. A coup sûr, elle n'ira pas au-delà.

Il faut donc, par une enquête sévère et minutieuse, réduire à sa juste valeur le chiffre exagéré des réclamations qui, dès maintenant, dépasse 670 millions, et, suivant les ressources budgétaires, accorder tant pour 100 aux intéressés.

Afin qu'une pareille mesure soit plus profitable encore, il conviendrait de hâter, autant que possible, l'examen proposé, et de pouvoir, cette année même, distribuer aux petits cultivateurs un premier secours qui leur permettrait d'ensemencer leurs champs.

Quand aux impôts réguliers perçus par les Prussiens durant l'occupation, M. Thiers, d'accord avec l'honorable ministre des finances, a déclaré qu'il en serait tenu compte : c'est déjà une somme de 35 millions assurée aux réclamants.

Les membres de la commission se contenteront-ils de ces concessions ? Il paraîtrait que non ; car ils doivent tenter une nouvelle démarche auprès du chef du Pouvoir exécutif avant le jour de la discussion, fixé à vendredi prochain.

En mettant en opposition les intentions du gouvernement français et la loi prussienne, qui indemnise totalement les Alsaciens et les Lorrains des pertes que leur a fait subir la guerre, ils espèrent obtenir davantage.

Les représentants des départements envahis, on ne peut pas le nier, s'acquittent avec beaucoup de zèle et de conscience de leur mandat ; mais ne semblent-ils pas oublier un peu trop qu'aujourd'hui la France est vaincue, c'est-à-dire appauvrie, et que la Prusse victorieuse vient de s'enrichir à nos dépens ?

## HONNÉTÉTÉ COMPARÉE

La Gazette de Cologne ne peut pas être, à coup sûr, accusée d'une bien grande sympathie pour la France. Elle n'a cessé de nous accabler d'appréciations les plus dures, voire même les plus injustes. Aussi est-ce avec un joyeux étonnement que nous trouvons, dans cette feuille allemande, la correspondance parisienne suivante :

« Plus étaient fondées les plaintes formulées au début de la guerre contre les Parisiens pour excitation à la haine contre les Allemands, plus aussi, maintenant que la guerre est terminée, il est de toute justice de signaler l'attitude de la population de la capitale, ce qui se rencontre rarement dans la population d'une grande ville. Je veux parler de la probité au-dessus de tout éloge des classes inférieures de la société. »

« Beaucoup de familles anglaises, belges, autrichiennes, etc., qui au début de la guerre, ou avant le siège, furent contraintes

de quitter Paris, trouvent à leur retour maintenant, non-seulement « leur mobilier intact, » mais encore leurs approvisionnements de bois et de charbon, leur cave, leurs conserves et autres provisions qu'elles avaient abandonnées à leur départ, sont restées « intactes, malgré le froid, la faim et les souffrances sans nombre que beaucoup ont subi en ce temps. » Les clefs du logement et de la cave étaient pendant ce temps entre les mains des concierges, classe peu fortunée cependant. »

Il est de fait qu'il y a là de quoi étonner quelque peu la feuille allemande, surtout si elle songe à comparer cette conduite à celle de ses compatriotes en France... Permettez, ce n'est même pas nous qui disons cela ; c'est le Volkstaat, un autre journal allemand, qui, menacé d'un procès à ce propos, « a proposé de prouver que non-seulement, de l'or et de l'argent, mais encore des bijoux, des vêtements, etc., avaient été enlevés de France et expédiés en Allemagne. » — Ce qui fait que le procès n'a pas eu lieu.

« Ce ne sont pas les témoignages qui manqueront, venait surenchérir le Volkstaat. On n'a qu'à écouter nos soldats ; ils racontent des choses bien singulières. »

## LES PRUSSIENS EN FRANCE

On lit dans la France :

« On assure que M. Thiers serait parvenu à obtenir de M. de Bismarck la désignation d'une date fixe pour l'évacuation des alentours de Paris.

« Cette date serait le 31 août.

« Le département de Seine-et-Oise serait évacué en même temps.

« Si la nouvelle est exacte, c'est déjà un grand point que d'avoir substitué une échéance déterminée à la formule indéfinie que M. Jules Favre avait commis l'inconcevable faute de laisser insérer dans le traité de Francfort. »

On pense généralement que les Allemands, en vertu du traité de Paris, peuvent prolonger indéfiniment l'occupation du département de la Seine.

Il n'en est rien.

Tout d'abord il a été stipulé que les Prussiens évacueraient les forts après le paiement du premier demi-milliard. Arrive la Commune, et M. de Bismarck exige une nouvelle clause d'après laquelle les Prussiens, même après avoir reçu le demi-milliard, ne se retireraient qu'au cas où ils jugeraient la tranquillité rétablie en France.

Seulement... il y a un seulement, il suffit de payer quinze cents millions pour qu'aux termes de ce même traité de Francfort les Allemands soient forcés de quitter quand même le département de la Seine. Passé quinze cents millions, ils n'ont plus à juger si la tranquillité est ou non rétablie à Paris.

Donc, que l'on paie un milliard et demi, et il ne restera plus le moindre Allemand dans les environs de Paris.

Senlis, épargné depuis près de deux mois, vient d'être de nouveau visité par les troupes allemandes. Dimanche, l'avant-garde, composée de vingt-cinq hommes, est venue retenir des logements, et lundi, deux compagnies du 3e régiment d'infanterie

prussienne sont venus prendre possession de leur local chez l'habitant attristé.

De plus, deux nouvelles compagnies sont annoncées pour le 27 courant.

Brunoy, ce délicieux petit bourg des environs de Paris, a le triste privilège d'abriter les Prussiens depuis bientôt un an.

Aux charges déjà lourdes qui pesaient sur les habitants, l'autorité allemande vient encore d'en ajouter d'autres, à la suite des circonstances suivantes :

Deux soldats bavarois avaient été surpris en train de voler des fruits ; les explications s'envenimant, on en vint aux coups, et les deux Bavarots furent gravement maltraités.

Averti de ce fait, l'état-major prussien ordonna une enquête, qui ne produisit aucun résultat.

Il fut alors décidé que Brunoy recevrait, comme châtiment, trois mille hommes à loger, en plus de sa garnison ordinaire.

Les trois mille hommes sont arrivés, c'est dire que Brunoy est devenu inhabitable.

## LA COMMUNE ET SES SÉIDES

Paris, 27 juillet 1871.

L'une des plus redoutables barricades du 13e arrondissement était celle de la rue de la santé. Précédée d'un fossé profond, elle était munie de meurtrières et de crénaux : elle avait été construite par le capitaine Villeneuve, de la 8e compagnie du 120e bataillon de la garde nationale fédérée. Faut-il dire par cet homme, les insurgés refusèrent de se rendre et se firent presque tous tuer.

Longtemps recherché en vain, le capitaine Villeneuve a été arrêté hier, rue Nationale, en même temps que le commandant Quénot.

Ce dernier, chef du 120e bataillon, avait été chargé de défendre la redoute du Moulin-Saquet. Il avait pris des dispositions dénotant une certaine science militaire, et les troupes de Versailles rencontrèrent une résistance beaucoup plus sérieuse qu'elles ne pensaient.

A la suite de plusieurs combats meurtriers, on parvint à s'emparer de cette forte position, et le lieutenant Wilhem y entra à la tête des éclaireurs du 71e de ligne dont il avait le commandement.

L'un des premiers objets qui frappa sa vue fut une lorgnette-jumelle d'officier montée en argent avec ciselure, et portant gravé le nom du chef de bataillon Quénot. Elle avait été abandonnée sur un pan de muraille démolie.

Cette jumelle fut saisie et elle a été un précieux indice qui a amené l'arrestation de Quénot.

Le même jour on a arrêté dans l'avenue d'Ivry, le nommé Auvray, âgé de quarante ans, forgeron-mécanicien, l'un des partisans les plus dévoués de la Commune. Il était capitaine au 184e bataillon. Au moment de l'entrée des troupes de l'ordre dans Paris, il se battait encore avec acharnement au Champ-de-Mars.

Témoin de sa défense obstinée, le nommé Aubert, ancien zouave, devenu colonel, le nomma commandant sur le champ de bataille.

On avait d'abord arrêté le sieur Henri

Bessy, négociant en vins et liqueurs, gérant de la succursale de la maison Champron, boulevard de la Gare, capitaine au 120e bataillon, puis adjudant général.

Les charges relevées contre lui n'ayant pas paru suffisantes pour motiver sa détention, il a été provisoirement remis en liberté.

On lit dans le Gaulois :

Nous émettions, hier, des doutes sur la mort de Raoul Rigault. Nous disions que le père du farouche procureur de la Commune s'applaudissait — joie bien excusable chez un père — de savoir son fils sauvé.

Une autre version circule à ce sujet :

On nous affirme que Raoul Rigault a été fusillé rue Gay-Lussac, par les troupes de Versailles. Le reporter qui nous fournit ces lignes connaît très-intimement le frère de Raoul Rigault, un malheureux jeune homme qui ne s'est jamais occupé de politique et qui, pour ce fait même, était tenu en suspicion par le terrible Raoul.

Le frère de Rigault a été lui-même reconnaître le cadavre, qui n'était nullement défiguré ; il l'a fait enterrer au cimetière Montmartre avec l'aide de sa famille.

La triste notoriété attachée au nom de Rigault par les crimes du plus féroce des communaux a tellement affecté son frère que celui-ci s'est décidé à quitter la France. Il y a une dizaine de jours qu'il est parti pour Brest regagner le régiment d'infanterie de marine où il s'est engagé, espérant que dans deux mois d'ici il sera envoyé soit à la Guadeloupe, soit en Cochinchine, les deux garnisons de ce régiment.

Faut-il ajouter que lorsque notre reporter rencontra le frère de Raoul Rigault, il le trouva habillé en grand deuil. C'est de sa bouche même qu'il apprit ce que nous racontons aujourd'hui.

## LES CONSEILS DE GUERRE

L'audience du conseil de guerre chargé de juger la première série des accusés dans les affaires de la Commune est encore ajournée sans indication de jour déterminé.

On attribue ce nouvel ajournement à diverses causes et surtout à des arrestations nouvelles qui auraient soulevé de grandes difficultés. L'un des accusés ne serait même pas encore entre les mains de la justice française. (Gazette des Tribunaux.)

## UN DUEL POLITIQUE

Le Figaro raconte, en ces termes la rencontre qui a eu lieu entre M. Robert Middleton, gentilhomme anglais, et le citoyen Delpech, ex-préfet des Bouches-du-Rhône, ex-lieutenant colonel, commandant de la 2e brigade de l'armée garibaldienne, ex-député, etc., etc.

Les témoins de M. Middleton étaient MM. le vicomte Le Bailly d'Inghem, avocat, et Permenjat, ex-capitaine de la guérilla française d'Orient.

Ceux du citoyen Delpech étaient MM. Ordinaire et Rouvier, députés.

Ce duel avait un caractère tout politique, car dans l'entretien qu'ils eurent avec les témoins de M. Middleton, MM. Ordinaire et Rouvier donnèrent, comme causes du duel,

Brutus n'osa le demander de peur d'apprendre qu'elle ne l'écoutait pas. Elle n'osa le demander de peur d'être sûre que c'était pour elle qu'il venait.

Ce fut alors qu'elle interrogea son âme, et telle en était la candeur, qu'elle n'y vit que le chagrin de l'abandon où la laissait Hector. Comme si c'eût été un refuge, elle se tourna tout entière vers ce chagrin ; elle se dit qu'elle n'était pas aimée ; et quoiqu'elle n'aimât pas, elle appelait cet amour à son aide ; elle en eût été si reconnaissante, qu'elle l'eût presque rendu. Mais Hector trouva charmant de faire le cruel.

Ce furent d'abord des colères dont il rit, puis des tristesses dont il fut fier. Toutefois, Paméla les cachait encore, mais bientôt elle les laissa voir assez pour que Brutus devinât qu'elle pleurait souvent.

Un jour donc, Hector, prié par Paméla de demeurer, l'avait assez cavalièrement refusée ; la jeune fille était affaissée dans une vaste bergère, et

peu à peu de grosses larmes s'étaient échappées de ses yeux.

Brutus la contemplant ; elle ne pensait pas qu'il fût là, elle ne pensait pas à lui, et elle pleurait toujours.

— Mais, lui dit-il, mademoiselle Paméla, mon Dieu qu'avez-vous ?

Elle le regarda sans cesser de pleurer, et elle s'écria :

— Ah ! monsieur Brutus, cette fois, c'est vrai, je suis bien malheureuse !

— Mais qui vous fait donc du chagrin ? est-ce que c'est... ?

Toute sa retenue de jeune fille était revenue à Paméla.

Après ce premier cri de douleur arraché au désespoir d'un cœur pur qui se sent pris d'un vertige inexplicable, et à qui on retire la seule main qui pût l'en arracher, Paméla se domina et répondit doucement, en l'empêchant de prononcer un nom qu'il avait deviné :

— Ce n'est rien, monsieur Brutus, je suis malade...

Puis elle se mit à causer avec une vivacité et une verve étonnante ; et

parmi tout ce qu'elle dit à Brutus, elle lui glissa l'intention où elle était de savoir ce que devenait ainsi Hector tous les jours ; elle était bien sûre que Brutus le saurait, car elle avait appris, par bien d'autres preuves, qu'un désir manifesté devant Brutus était un ordre auquel il obéissait.

C'était un esclavage étrange que celui de cet homme ; ce qu'on lui demandait, il le faisait ; mais il ne savait pas prévenir un désir, et cela tenait, il faut bien le dire, à l'humilité même de son dévouement. Obéir, c'est faire sûrement ce qu'un autre désire, c'est ne se compter pour rien dans ce qu'on fait. Prévenir, c'est s'attribuer une part dans le plaisir qu'on donne, c'est supposer que si celui qui reçoit n'est pas heureux de ce qu'on lui offre, il le sera de l'intention ; et Brutus ne pensait pas que Paméla pût lui savoir gré de tout ce qu'il eût essayé de faire pour elle.

Or ce fut le jour où Brutus se rendit au bourg pour acheter cette fameuse paire de bottes, que Paméla lui de-

manda, comme une femme sait demander ces choses-là, ce que son futur, M. Hector, faisait tous les jours pendant six heures qu'il passait hors du château.

Qu'il y ait plus de vertus au village qu'à la ville, c'est une question qui sera controversée durant des siècles, sans arriver jamais à une solution.

Toutefois, il est permis de croire à l'hospitalité champêtre, à la bonne foi campagnarde, au désintéressement villageois, comme à l'austérité du barreau, à la confraternité littéraire et à la probité commerciale : ce sont là des généralités fort commodes pour faire des phrases, et qu'il est prudent de ne pas déprécier, quand on est appelé à en faire un usage fréquent ; mais en supposant au village toutes les vertus que nous avons dites, il faut reconnaître qu'il possède des vices qui lui sont très particuliers par le degré auquel il les pousse.

(La suite à demain.) Frédéric Soulié.

certaines articles outrageants pour l'état-major de l'armée garibaldienne, écrits par M. Middleton dans le *Salut Public* de Lyon.

M. Middleton ayant catégoriquement refusé toute rétractation, une réparation par les armes fut résolue, malgré le mode peu parlementaire dont M. Delpech s'était tout d'abord servi pour l'obtenir.

Voici les faits :

M. Middleton passait, le 24, vers cinq heures du soir, devant le café des Variétés, lorsqu'un homme, dans un état d'exaspération difficile à décrire, courut à lui et l'apostropha dans les termes les plus grossiers. Entre autres phrases à effet lancées par son interlocuteur, M. Middleton put saisir celle-ci : Ah ! vous vous préparez à lancer un ouvrage rempli de calomnies et tendant à noircir la grande figure de Garibaldi, le seul général qui ait vaincu les Prussiens.

M. Middleton resta impassible et répondit :

— Vos injures partent de trop bas pour m'atteindre. Le livre que j'écris est fait de documents historiques, et on ne discute pas l'histoire à coups de poings, à la façon des portefaix. Vos arguments pourraient être écrasants, mais non persuasifs. S'il ne s'agissait que de moi, je mépriserais vos insultes sans y répondre, mais, au nom des honnêtes gens, je me fais un devoir de combattre en vous le parti du désordre. Voici ma carte, donnez-moi la vôtre.

Le citoyen Delpech, sans répondre à cette demande faite d'un ton courtois, se retira en disant avec colère :

— C'est bien, vous aurez demain de mes nouvelles.

Le lendemain matin, en effet, M. Middleton reçut la visite des témoins du citoyen Delpech, et comme il avait pris la sage précaution de donner rendez-vous à deux de ses amis, les conditions de la rencontre purent être immédiatement arrêtées.

Les quatre témoins dressèrent le procès-verbal suivant :

« L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-six juillet, entre M. Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, et M. Ordinaire, député du Rhône, témoins de M. Delpech, d'une part ;

« Et M. le vicomte Le Bailly d'Inghem et M. M. Permenjat, ex-capitaine de la guérilla française d'Orient, d'autre part,

« Il a été arrêté ce qui suit :

« Une rencontre aura lieu à Ville-d'Avray, à deux heures de relevée.

L'arme sera l'épée.

« Le combat cessera dès qu'un des adversaires aura reçu une blessure qui ne lui permettra plus de tenir l'épée.

« Cette rencontre est motivée par un article publié le 6 mai dernier dans le *Salut Public*, de Lyon, commençant par ces mots :

« Le journal de Genève, etc. »

« Le 24 juillet, M. Middleton rencontra M. Delpech, qui le provoqua par des paroles violentes qui eurent pour motif ledit article.

« Après avoir donné lecture dudit procès-verbal aux combattants, qui l'ont signé, les témoins ci-dessus désignés l'ont signé après eux.

« Fait à Paris, le 26 juillet 1871.

« DELPECH, R. MIDDLETON, M. ROUVIER, F. ORDINAIRE, VICOMTE LE BAILLY D'INGHEM, PERMENJAT. »

Les choses suivirent le cours indiqué ; mais, à notre grand étonnement, nous avons appris que M. Middleton, très-habile tireur, avait été blessé à la troisième reprise d'armes.

Le post-scriptum du procès-verbal de la rencontre explique la cause de ce résultat inattendu.

Le voici :

Le combat a commencé à deux heures moins le quart et a duré jusqu'à deux heures cinq minutes.

Au troisième engagement, M. Middleton a été atteint à la partie inférieure de la hanche, et le docteur présent sur le terrain ayant constaté que l'arme avait pénétré à une profondeur de quatre centimètres, les témoins ont, d'un commun accord, déclaré l'honneur satisfait. Les deux adversaires ont montré le plus grand courage.

Ville-d'Avray, 26 juillet 1871.

F. ORDINAIRE, Vte BAILLY D'INGHEM, ROUVIER, PERMENJAT.

M. Delpech tire de la main gauche, ce qui a été constaté par les témoins.

## COURRIER DE PARIS

Paris, 27 juillet 1871.

Une commission, composée d'ingénieurs et d'architectes, étudie en ce moment les

moyens de réparer la colonne de la Bastille. Ce qui ne paraît pas chose aisée.

En effet, ce monument a été atteint par plus de quarante projectiles, qui l'ont mis dans le plus triste état.

Le soubassement carré, qui repose sur un socle en granit poli, a été fracassé, notamment sur la face en regard du canal, et les moulures et médaillons dont il était orné sont réduits en poussière.

De plus, la colonne a été percée d'outre en outre en plus de vingt endroits différents. Le lion en ronde-bosse, placé sur une des faces, et qui représente la force populaire, a reçu un boulet en pleine crinière. Plusieurs attributs et emblèmes ont été également détériorés.

Comment va-t-on s'y prendre pour remplacer les morceaux de bronze emportés par la mitraille, et rétablir les scènes et inscriptions dont la colonne est couverte ? C'est là le problème qui est à l'étude. Espérons qu'il sera résolu d'une façon satisfaisante.

On a commencé, depuis quinze jours, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, la restitution des armes dites de luxe.

Déjà près de quatre mille armes ont été rendues à leurs propriétaires ; mais le public ne se montre pas très-empressé à venir les retirer. On nous affirme que près de cinq cents déposants n'ont pas encore répondu à l'appel qui leur a été fait.

Il en résulte un encombrement qui paralyse la restitution des autres armes ; car, bien que la Compagnie des commissaires-priseurs de Paris ait gracieusement offert et mis à la disposition de la municipalité de l'arrondissement la plus grande et la plus belle salle de son hôtel ; cette salle est absolument insuffisante pour étaler à la fois et les armes non retirées par les déposants qui ont été appelés à en faire le retrait, et celles qui sont mises en distribution chaque jour.

M. le général Davoust, duc d'Auesstaedt, est heureusement rétabli de la blessure qu'il a reçue à la tête, lors de l'attaque des Buttes-Chaumont. On sait que M. Thiers lui-même voulut porter au jeune et vaillant colonial son brevet de général.

Profitons de sa convalescence pour raconter, à son sujet, une petite anecdote.

Le général Davoust a épousé, il y a quelques années, une jeune fille appartenant à l'une des premières familles de Bordeaux. Après la reddition de Metz, Mme Davoust, n'écoulant que son courage, quittait le midi de la France et partait seule pour l'Allemagne, à la recherche de son mari.

Les habitants de Coblenz virent arriver un soir, dans leur ville, une jeune personne frêle et distinguée, qui n'avait pour tout bagage qu'un sac de nuit porté à la main. C'était Mme Davoust.

Connaissant les privations que nos prisonniers avaient à supporter en Allemagne, elle avait réalisé sa dot et apportait à son mari 300,000 fr. dans un sac de nuit.

## COURRIER DE VERSAILLES

Versailles, 27 juillet 1871.

Nous avons déjà signalé les efforts que fait la gauche pour se reconstituer.

On ne saurait méconnaître qu'un accroissement d'activité s'est manifesté dans ses rangs. Au sein des bureaux, la gauche s'était sentie, pendant longtemps, en si infime minorité, qu'elle semblait désespérer d'y jouer un rôle important. Beaucoup de ses membres n'y faisaient que de rares apparitions, laissant à la droite le bénéfice des nominations.

C'est l'inverse qui se produit aujourd'hui.

On a d'abord remarqué un certain ralentissement dans le zèle de la droite. Puis, à la suite des dernières élections, les membres de la gauche sont devenus plus assidus. Enfin, au renouvellement des bureaux, ils viennent d'obtenir un nombre considérable de nominations.

On sait que, chaque mois, la composition des quinze bureaux est renouvelée par la voie du sort, et qu'on renouvelle en même temps les quatre commissions dites réglementaires. Ce sont les commissions d'initiative parlementaire, des pétitions, des congés et des questions d'intérêt local.

Dans ces cinq réunions, la gauche a fait nommer un nombre respectable de ses membres.

On en compte au moins sept dans les quinze bureaux ; onze dans la commission d'initiative parlementaire, cinq dans la commission des pétitions, six dans la commission des congés, six dans celle des propositions d'intérêt local.

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 26 juillet.

On sait comment M. Place, notre consul à New-York, s'est montré soucieux des intérêts de la France. Eh bien ! tout ce qui nous a été raconté sur ce fonctionnaire n'était que le prélude de toute une série de faits analogues. C'est M. de Saint-Victor qui nous en apprend de belles sur les marchés passés pendant le siège ! L'honorable rapporteur voulait se contenter de déposer un rapport sur le bureau, mais la Chambre en a réclamé la lecture, et disons qu'elle a été bien inspirée.

M. Magnin, qui fut ministre depuis les premiers jours de janvier jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, a conclu pour 86 millions 500,000 francs de marchés, mais il s'en faut bien que ce chiffre représente le chiffre des engagements réels du Trésor, car il en a été annulé pour 38 millions. Et savez-vous avec quelles gens étaient conclus ces marchés.

Ecoutez le rapporteur : « Sauf quelques exceptions honorables, toutes les offres faites au gouvernement l'ont été par des personnes complètement étrangères au commerce, ayant une fâcheuse réputation, et n'ayant qu'une pensée : celle de faire fortune aux dépens du Trésor. » Les solliciteurs appartenaient pour la plupart au monde interlope des affaires, et, chose triste à dire, les recommandations étaient nombreuses, et surtout pressantes.

Certes, les circonstances étaient difficiles, car il s'agissait d'approvisionner Paris à tout prix et le plus vite possible ; mais, au lieu de s'adresser à ces honteux spéculateurs qui ne cherchaient qu'une occasion de gain dans la détresse publique, le gouvernement ne devait-il pas faire appel au patriotisme du véritable commerce qui ne lui aurait pas fait défaut ? Mais non, les recommandations et les influences semblent seules avoir décidé de choix faits sans souci des garanties les plus élémentaires, ce les qui reposent sur la moralité du crédit et la bonne réputation. »

Croirait-on que le gouvernement poussait l'incurie jusqu'à spécifier une date exacte pour la livraison des marchandises ; ou un prix différent selon l'époque ? Aussi voyait-on, par exemple, Paris encombré six semaines après l'ouverture des portes par des marchandises complètement inutiles. Il est vrai qu'on les faisait vendre et qu'on réalisait 2 fr. 50 c. avec ce qui avait coûté 14 et 19 francs !

En somme, sur vingt-neuf marchés, sept seulement n'ont donné lieu à aucune critique. Quelques noms sont cités par le rapporteur.

C'est d'abord un certain Baillehache, mis précédemment deux fois en état de faillite, et condamné à trois mois de prison pour banqueroute frauduleuse ; cet industriel habile avait passé avec l'Etat un marché aux termes duquel il devait livrer un nombre considérable de sacs de pommes de terre. Il n'en avait point ; aussi s'adressa-t-il à un sieur Duclerc, qui n'en a pas davantage, et qui s'adresse à son tour à un nommé Desmoulins, marchand de couleurs.

On avait également traité avec un certain Américain, du nom de Fréart ; on espérait que les relations commerciales qu'il avait entretenues avec le gouvernement sous le ministère Clément Durvernois seraient une garantie évidente de sa moralité ; mais il ne se conduisit pas autrement que les autres concessionnaires. De même pour Renaud et pour Chavannes, recommandés par des membres du Corps législatif.

Emile Lyon, directeur du *Figaro* programme est chargé de fournir des denrées alimentaires, et cède son marché à un autre Lyon, de sa famille, qui tient un hôtel meublé.

Ah ! si le rapporteur disait tout ce qu'il sait ! Quoiqu'il nous apprenne bien des honteux mystères, on comprend ses réticences.

Et quels singuliers intermédiaires sont venus s'interposer entre l'Etat et le concessionnaire ! Tantôt c'est un M. Barillon, ancien avocat ; tantôt Mlle Blanche Costard, commerçante bien connue, ou M. Planat, ancien député.

C'était le jour aux rapports. Il en est encore déposé un, relatif à la dissolution de la garde nationale. On conclut à la prise en considération et au renvoi de la proposition à la commission chargée de la réorganisation de l'armée.

On se rappelle que, dans une des dernières séances, M. le ministre des finances de-

manda à la Chambre et obtint le vote immédiat de tout une série d'impôts frappant un grand nombre d'objets de consommation. Les textiles et les matières premières trouveront seuls quelques défenseurs dans le sein de l'Assemblée. On propose aujourd'hui de modifier la loi relative aux nouveaux tarifs qui leur sont appliqués, et M. Ducarre insiste pour que la discussion sur ce sujet soit commencée de suite. M. Benoit-d'Azy demande qu'on saisisse d'abord de la question la commission du budget.

M. Rouveure combat vivement l'impôt sur les matières textiles qui, d'après lui, doit produire un résultat désastreux pour l'industrie française. Vous voulez, dit-il, vous procurer de nouvelles ressources par de nouveaux impôts ; imposez le luxe, personne ne s'en plaindra. Faites qu'on n'entende plus répéter dans nos campagnes que les riches votent l'impôt et ne le paient pas.

M. Pouyer-Quertier conclut au renvoi du rapport à la commission du budget ; c'est ce que décide la Chambre.

Enfin, dépôt d'un troisième rapport relatif à la formation d'un jury spécial pour juger les délits de la presse et à la nomination d'une commission de quinze membres chargés de réviser les lois sur la matière.

## L'INCENDIE DE BOURGES

Nous avons annoncé l'incendie de l'archevêché de Bourges. Voici les détails que nous trouvons ce matin dans les journaux du département :

Dans la nuit de lundi à mardi, l'archevêché de Bourges a été anéanti par les flammes ; en quelques heures, tout le palais a été détruit ; le feu, qui a commencé sur les deux heures ou à peu près, a terminé son œuvre ce matin, faute d'aliments ; et maintenant, d'un des plus beaux archevêchés de France, il ne reste plus, comme à Paris, à l'Hôtel-de-Ville ou aux Tuileries, que des pans de mur, des pignons, des cheminées qui s'écroulent à chaque instant avec fracas.

Le palais avait été commencé en 1682, par Michel Phelippeaux de la Vrillière, fils du secrétaire d'Etat de ce nom, qui avait été conseiller au Parlement, évêque d'Uzès, puis archevêque de Bourges. Phelippeaux de la Vrillière posa aussi, le 4 avril 1682, la première pierre du vaste bâtiment des anciens séminaires, situé près du palais archiepiscopal, qui sert maintenant de caserne militaire.

L'envahissement de l'incendie a été si rapide que les habitants des quartiers voisins n'en ont été informés qu'au moment où il avait déjà acquis une irrésistible intensité.

Cependant, le concierge de l'archevêché et trois ou quatre ecclésiastiques qui, avec quelques domestiques, habitaient seuls en ce moment le palais, surpris par les flammes, s'étaient hâtés d'aller réclamer le secours de l'autorité civile et de l'autorité militaire.

En peu de temps, tout le monde fut sur pied, les généraux, les autorités judiciaires, le préfet du département, M. de Flavigny, le maire et ses adjoints, la compagnie des pompiers, les troupes de la garnison et un grand nombre de citoyens de la ville accourus au premier signal.

Malheureusement, l'intensité du vent qui soufflait de l'ouest, et les immenses proportions que le brasier avaient déjà atteintes, ôtaient l'espérance de disputer à l'incendie d'autre chose que des ruines.

Mais il fallait préserver notre grandiose et magnifique cathédrale, qui n'est séparée du palais archiepiscopal que par une allée du jardin ; il fallait disputer à la destruction la bibliothèque de la ville, occupant plusieurs salles du rez-de-chaussée du palais archiepiscopal, contenant en grand nombre les livres et les manuscrits les plus précieux.

Il fallait sauver le riche mobilier des appartements, les papiers du secrétariat, la bibliothèque particulière de l'archevêque, sa chapelle, etc.

Il fallait préserver les immeubles voisins, la maison de M. Brisson, père du jeune député de Paris, qui n'est séparée des bâtiments du palais que par un jardin de peu d'étendue ; le pavillon contigu habité par le commandant du génie ; préserver enfin la manutention militaire et la caserne de l'artillerie qui auraient été de suite menacés, si le vent avait incliné de l'ouest vers le nord.

Deux pompes établies, l'une dans le jardin de M. Brisson, l'autre dans la cour du pavillon du génie, ont rendu les plus grands services.

Elles ont contribué à sauver de l'incen-

die les annexes du pavillon de Lavrillière, du côté de l'ouest, seule partie du palais qui soit restée debout, et, en même temps, les deux immeubles qu'elles avaient mission de protéger.

Mgr de La Tour-d'Auvergne était parti la veille pour Paris par l'express de dix heures du soir.

Sa Grandeur a perdu des valeurs importantes renfermées dans son bureau, qu'on n'a pu préserver.

On parle d'une somme considérable appartenant à des fondations religieuses, et de sa fortune personnelle. Son cabinet de travail, sa chapelle, sa chambre à coucher, sa bibliothèque, ses vêtements des grandes cérémonies, dans du Saint-Père, les missels de la métropole, des manuscrits intéressants, tout a été la proie des flammes.

Les archives du diocèse, la caisse ont été en partie sauvées par l'énergique activité de deux prêtres.

L'escalier d'honneur du palais, véritablement monumental, qui avait été inspiré à l'architecte par le duc de Richelieu, gouverneur de Bordeaux, n'existe plus.

La bibliothèque de la ville, qui occupait l'aile du palais, construite à la fin du siècle dernier, est en grande partie anéantie. Elle contenait environ seize mille volumes, parmi lesquels étaient des ouvrages introuvables, les chefs-d'œuvre des anciens couvents les plus célèbres, supprimés en 93, et beaucoup de classiques, parmi lesquels un Salluste du dixième siècle, un manuscrit sur vélin du *Digestum vetus*, le *Speculum historiale*, de Vincent Beauvais, et d'autres richesses historiques.

Les audiences ont été suspendues toute la journée. L'autorité judiciaire procède à l'enquête de cet incendie, à jamais déplorable pour les arts et les sciences. Les habitants sont dans la consternation. On croit généralement que l'incendie est un accident.

Bourges a beaucoup souffert des incendies depuis plusieurs siècles. On se souvient, notamment, de celui de 1487, qui ruina le commerce de cette ville et plus de quatre cents familles de riches négociants.

## CHRONIQUE LOCALE

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire l'allocution vraiment patriotique et émue prononcée par M. Edouard Valentin, préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République, à la distribution des prix de la Martinière.

M. le préfet s'est exprimé en ces termes :  
Messieurs,

Au terme d'une année qui a été marquée par tant d'événements douloureux, de désastres et d'agitations, nous devons nous féliciter d'avoir vu l'école de la Martinière poursuivre paisiblement et sans interruption le cours des études solides et pratiques qui lui ont conquis le titre de première école professionnelle de la France.

Œuvre mûrement réfléchie d'un homme qui avait vécu et grandi dans les rangs d'une nation où l'initiative individuelle et la foi en ses propres forces sont considérées comme la première et la plus sûre garantie de succès, de prospérité et de développements féconds, l'Institution de la Martinière a su rester fidèle à la pensée dirigeante de son généreux fondateur.

Les grands établissements industriels et commerciaux de la cité de Lyon sont peuplés des élèves de cette école, occupant des positions où la loyauté, la probité, l'esprit pratique ne sont pas moins nécessaires que le savoir et l'intelligence, et ils témoignent ainsi, à l'envis, de l'excellente direction morale et scientifique qui a constamment présidé à ses travaux.

Persévérez dans ces voies, jeunes élèves ! La France a plus que jamais besoin de chercher dans l'étude, dans le travail, dans le bon emploi des forces actives de la jeunesse un refuge contre les souvenirs douloureux d'un passé récent, en même temps que la promesse d'un avenir meilleur, conquis par ses propres et persévérants efforts.

Il dépend de vous tous, dans une grande mesure, de consoler cette patrie aimée dans l'amertume du moment présent, et de lui restituer cette confiance en elle-même qui est le premier et l'indispensable gage du retour à une ère de grandeur et de réelle prospérité.

Courage donc, mes jeunes amis ! la carrière est ouverte devant vous et nos meilleurs vœux vous accompagnent !

Dans la journée d'hier, vendredi, de nombreux soldats du 16e régiment d'artillerie (pontonniers), étaient occupés sur la

place et le cours Morand, à dresser des mâts devant recevoir des oriflammes et des drapeaux en raison de la fête patriotique qui aura lieu ce soir à l'Alcazar et dimanche au parc de la Tête-d'Or, au bénéfice des blessés et des familles des soldats tués durant la dernière guerre.

L'affaire du 28 septembre, où se trouve impliqué l'ex-général américain Cluzeret, est définitivement fixée au vendredi 11 août, devant le premier conseil de guerre.

Les débats auront lieu à midi, place Saint-François, et se termineront, vraisemblablement, le lendemain ou le jour suivant.

Le tribunal civil a prononcé son jugement dans l'affaire de la Compagnie générale des Omnibus contre la ville de Lyon. Il a décidé que la Compagnie devait à la ville 140,000 fr., sur lesquels la Compagnie débitrice retiendra 20,000 fr. à titre de dommages et intérêts.

La ville de Lyon est autorisée à exiger d'elle, et immédiatement, nonobstant appel, une somme de 50,000 fr.

Les frais ont été mis à la charge de la Compagnie pour les trois quarts, et pour un quart à la charge de la ville.

Dans un égout de la rue de Chartres, aux Brotteaux, la police vient de trouver un canon de fusil et plusieurs cartouches-fusées entourées de plomb.

Ces cartouches ont été immédiatement remises entre les mains d'un chimiste chargé de les analyser, mais tout porte à croire, dès à présent, que ces engins meurtriers ont été fabriqués avec la nitro-glycérine.

L'affiche suivante a été placardée hier dans Lyon :

Le maire de Lyon

Rappelle à ses concitoyens les dispositions de l'arrêté du 24 janvier 1860, sur la répression des jeux de hasard et de loteries.

Art. 1er. — Tout jeu d'argent contre argent, ou d'argent contre objets ou lots exposés au public, et proposés aux joueurs, si minime que soit la somme d'argent jouée, et la valeur des objets ou lots proposés, est interdit sur les chemins, rues et places publiques, dans toute l'étendue de la ville de Lyon, même pendant les jours de foires, de marchés, de vogues et de fêtes.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Art. 3. — M. l'adjoint chargé de la police municipale, MM. les commissaires judiciaires, MM. les officiers de paix et tous autres agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans toute l'étendue de la ville.

Il est de nouveau fortement question de la réunion de l'administration des postes et de celle du télégraphe.

Cette concentration aura pour premier résultat de permettre l'établissement d'un bureau télégraphique dans toutes les localités pourvues d'un bureau de postes, le receveur ou la receveuse des postes pouvant très-bien, dans les petites localités, joindre à leurs fonctions la direction du bureau télégraphique. On compléterait ainsi, sans trop de dépenses, notre réseau électrique.

Pour atteindre ce but, il faut confier la direction des deux administrations à un haut fonctionnaire, qui prendra, dit-on, le titre de sous-secrétaire d'Etat.

Les journaux judiciaires de Paris nous apportent le compte-rendu du procès intenté par M. Héligon, maire du 14e arrondissement de Paris, à notre compatriote, M. Oscar Testut, avocat au barreau de Lyon, et auteur de l'ouvrage intitulé : *L'Internationale*.

M. Héligon ne se plaint pas d'avoir été désigné comme membre de l'*Internationale*, ce qu'il avoue ; mais il demande réparation pour le rôle que l'auteur lui donne dans la Commune.

M. Jules Forni, avocat de M. Héligon, a fait l'historique de la conversion de M. Héligon aux principes d'ordre et de progrès par la liberté.

M. Oscar de Vallée, ancien conseiller d'Etat, faisait sa rentrée au Palais dans cette cause.

Il a dit que l'auteur a offert spontanément à M. Héligon et a fait la rectification qu'il demande.

Par conséquent, le procès a un caractère politique qu'il plaît à M. Héligon de lui donner, afin de bien établir qu'il a renoncé à son ancienne foi.

Le Tribunal civil de la Seine (1re cham-

bre), a renvoyé à huitaine pour entendre les conclusions du ministère public.

Nous apprenons que M. Philippe, la victime de l'accident causé par un omnibus à Vaise, et dont nous avons parlé dans notre numéro du 27 juillet, est mort hier matin des suites de ses blessures.

Puisque nous revenons sur cette malheureuse affaire, constatons que l'accident a eu lieu mercredi matin, à neuf heures, et non mardi soir, comme nous l'avions dit.

Une tentative d'assassinat a eu lieu dans la nuit de mardi à mercredi dernier, au n° 96 de la rue Rabelais.

Un nommé Alexandre Elden, ex-marchand de bois en faillite, ayant eu des relations avec une demoiselle R..., tenant une boutique d'épicerie et une buvette dans ladite maison, avait été, par elle, mis en demeure de rompre ; furieux de ce procédé, Elden s'introduisit dans la boutique par une trappe de cave qu'il connaissait parfaitement et armé d'un pistolet il marcha droit au lit de la demoiselle R... qui était couchée avec sa mère dans l'arrière-boutique.

Fort heureusement qu'attiré par le bruit, le garçon de magasin qui couchait près de là, le sieur Union, intervint assez à temps pour favoriser la fuite de la demoiselle R..., qui se sauva dans la rue en chemise, mais étant sans armes il ne put se saisir de l'agresseur qui réussit à s'échapper.

Il a été perdu mercredi soir, à sept heures, de la place de la Comédie à la place Morand, en passant par la rue La Font, une bague chevalière ornée d'une émeraude et de deux petits brillants.

La rapporter aux bureaux du *Journal Lyonnais*, 3, rue Stella. Bonne récompense.

## NOUVELLES DIVERSES

La Direction générale des postes annonce l'avis suivant :

A la suite d'un violent orage, la voie de fer a été détruite entre St-Jean et St-Michel de Maurienne, sur une longueur de 1,400 mètres. La durée des travaux de réparation ne saurait être déterminée en ce moment.

En conséquence, et afin de prévenir les retards qui pourraient se produire dans la transmission des correspondances de la France pour l'Italie, ainsi que celles à destination des Indes-Orientales (voie de Brindisi), l'administration des postes croit devoir engager le public à devancer ses envois de lettres de vingt-quatre heures pour l'Italie et les pays qui empruntent la voie italienne.

Mgr Sergent, évêque de Quimper, revenant des eaux du Mont-Dore, est mort subitement à la gare de Moulins, par suite de la rupture d'un anévrisme.

## VARIÉTÉS JUDICIAIRES

### LA BANDE A MINA

XVIII

Dalbys s'était, en effet, fortement enrhumé ; il eut l'audace de se plaindre du sort quand il alla rendre compte de sa conduite à la mère Espailiac.

Il reçut deux cents francs pour sa part ; Lalèbre et Tondou eurent cent francs chacun : tous les trois purent se griser, manger et boire à leur aise pendant toute la journée. Les victuailles et le vin étaient à leur discrétion. Ils en abusèrent. Dalbys, qu'aucune préoccupation ne retenait, ratrapa le temps perdu la veille.

Il ne faut jamais perdre de vue, dans cette affaire extraordinaire, que les meneurs de la bande s'adressaient aux instincts les plus bas, aux convoitises les plus bestiales. Faire manger et boire, boire surtout, était le moyen d'action de la femme Espailiac.

Ce que la mère Elisabeth donnait pour entretenir les bonnes dispositions de la bande, l'aubergiste Espailiac le regagnait, il faut le dire ; car les brigands n'avaient qu'à tour de rôle le droit de faire bombance gratis, et ils amenaient leurs compagnons qui payaient leur écot. Cette dualité consolait un peu la femme Espailiac de la faible part que Mina lui laissait dans les prises. Ainsi elle n'avait eu que quinze cents francs des six mille que l'on avait volés au marchand de bestiaux.

Pour justifier la part du lion qu'il s'attribuait, Mina organisa les parties de débauche du Paradis.

Le propriétaire de ce domaine, revenant sur sa première détermination, annonça

qu'il ne quitterait pas Gaillac, et reprit peu à peu son genre de vie ; sous la double pression de la femme Espailiac et de Mina, il se résigna à laisser faire, se réservant de fuir si le danger devenait pressant.

Pendant qu'il recevait des personnes honorables dans son pavillon de jeu, Mina avait la libre disposition d'une ferme isolée, située à l'extrémité du domaine, et qu'il reçut ostensiblement à bail.

C'est là que les affiliés étaient admis et qu'on se livrait aux plus effroyables orgies.

Mina, on l'a vu, avait une répulsion instinctive pour Dalbys. Non pas qu'il lui eût gardé rancune de son hostilité et de sa tentative contre Juliette ; il redoutait une trahison. Le caractère sursois et froidement cruel de Dalbys était antipathique à sa nature aventureuse et qui ne manquait pas de franchise et même d'une certaine grandeur.

Mais Dalbys était un auxiliaire très-utile ; il parcourait le département du Tarn dans tous les sens, sa hôte sur le dos ; il avait cet entregent gascon et ces allures bon enfant qui font oublier bien des choses, même les antécédents les plus fâcheux.

Cet homme, en effet, quoique bien jeune encore, — il n'avait pas vingt-cinq ans, — avait fait depuis longtemps l'apprentissage du vice. Tout enfant il volait, et voici un trait de sa perversité.

Par charité, on l'avait recueilli dans une grande auberge où les rouliers faisaient halte. On lui donnait à surveiller les charrettes ; il les surveillait si bien qu'il enlevait des roues le saindoux pour le vendre aux tonneliers de Gaillac. Il attendait le moment où ceux-ci quittaient leur atelier pour prendre leur repas ; alors il reprenait sa marchandise volée et allait la placer ailleurs.

Avec de pareilles dispositions, un enfant doit aller loin. Dalbys alla, pour cinq ans, à la maison centrale de Nîmes. Le châtiement ne l'avait pas corrigé, au contraire ; seulement, son ambition s'était bien amoindrie. Pourvu qu'il eût de quoi manger et de quoi boire, le reste lui était indifférent, et il allait par les villes et les villages en criant : Palliarot ! palliarot ! (chiffonnier ! chiffonnier !) sur un ton particulier, qui lui valut rapidement une réputation de carrefour.

Dans le midi de la France, le métier de chiffonnier n'a aucun rapport avec ce que l'on entend par cette dénomination à Paris. Le chiffonnier est positivement un marchand, ou plutôt un acheteur de chiffons. La ménagère recueille toutes les rognures de toile, tous les bouts de lacet qui lui restent à la suite de ses raccommodages et de ses ravaudages, et elle vend tous ces débris au chiffonnier.

Dalbys était connu pour payer bien, ce qui lui permettait de prendre quelques familiarités dans les maisons de ses pratiques. Il en abusait pour soustraire tout ce qui lui tombait sous la main.

Ce ne fut jamais lui qu'on soupçonna. D'ailleurs, il avait pris ses précautions par avance. Il avait apprivoisé une pie qui restait toujours perchée sur son épaule. Si on l'avait incriminé, la pie aurait payé pour lui.

(La suite à demain.) H. SÉRIGNAN.

## A VENDRE

Pour cause de départ

Une Voiture à quatre places, dite tabatière, une Sangle et deux paires de harnais. — S'adresser au bureau du *Petit Journal*, Rue Confort, 14.

32, Rue de Lyon, 32

LIBRAIRIE EVRARD

ABONNEMENTS SANS FRAIS

A tous les Journaux

La librairie EVRARD vient de recevoir de Paris les nouveautés suivantes :

**Histoire authentique de la Commune de Paris**, par le vicomte de Beaumont-Vassy. 3 fr. 50

**Les Clubs rouges**, par M. de Molinari. 3 50

**Entrée de l'armée dans Paris, Bataille de sept Jours**, par Louis Zebrowski. 1

**Histoire de la Guerre de Prusse (1870-1871)**, par Amédée de Casena. 1

**Rapports militaires sur la Prusse**, par le colonel Stoffel. 6

**PAPIERS ET CORRESPONDANCES**

De la FAMILLE IMPÉRIALE

Edition collationnée sur le texte de l'imprimerie nationale

2 volumes. — Prix : 6 francs

En vente à la librairie EVRARD, 32, r. de Lyon

Pour tous les autres non signés : GEYMET.

Lyon, imp. P. Mouchon-Busand, rue Stella, 3.